



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-441

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris /

75-2021-09-01-00031 - Arrêté portant Nomination du conciliateur fiscal départemental et des conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la direction régionale des Finances publiques d Île-de-France et de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Direction

75-2021-08-26-00017 - arrêté fixant la composition des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (4 pages)

Page 6

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-09-01-00031

Arrêté portant Nomination du conciliateur fiscal
départemental et des conciliateurs fiscaux
départementaux adjoints à la direction
régionale des Finances publiques d Île-de-
France et de Paris

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 1^{er} septembre 2021

**Nomination du conciliateur fiscal
départemental et des conciliateurs fiscaux
départementaux adjoints à la direction
régionale des Finances publiques d'Île-de-
France et de Paris**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, nomme à compter du 1^{er} septembre 2021.

Madame Pascale VARIN, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Florent BARROIS, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Françoise BOST, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pierre CAMELO-CASSAN, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Carole CHEZE, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Didier CORNILLET, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie BERTHON, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Françoise GIANVITI, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, Inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Christine TROUSSIER, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Valérie GUENERET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Stéphane VON GASTROW, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques
d'Île de France et de Paris

signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-08-26-00017

arrêté fixant la composition des droits et de
l'autonomie des personnes handicapées de la
Maison Départementale des Personnes
Handicapées de Paris

Arrêté n°

fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

La Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.146-3 à L.146-12, L.241-5 et R.241-24 à R.241-34 ;

Vu la loi n°2011-901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 du Maire de Paris, président du conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » ;

Vu la convention constitutive du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » signée le 22 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté n°2015177-0008 du 26 juin 2015 relatif à la désignation des membres de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté n°2015267-0005 du 24 septembre 2015 relatif à la désignation des représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté modificatif n°75-2017-07-27-009 du 27 juillet 2017 relatif à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté modificatif n°75-2018-11-28-015 du 28 novembre 2018 relatif à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté n°75-2019 du 23 août 2019 relatif à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2020 de la Maire de Paris, présidente du conseil de Paris siégeant en formation de conseil Général portant délégation à Monsieur Jacques GALVANI sur les questions relatives à l'accessibilité universelle et aux personnes en situation de handicap;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2020 de la Maire de Paris donnant délégation de pouvoir à Monsieur Jacques Galvani, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap et conseiller de Paris, en vue d'assurer la présidence de la Commission Exécutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris » ;

Vu l'arrêté modificatif n°75-2020-12-02-008 du 2 décembre 2020 fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2021 portant composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Paris ;

Considérant la nécessité de remplacer plusieurs membres de la commission suite à des changements de fonctions ou de qualité ;

ARRÊTENT :

Article premier : **L'article premier de l'arrêté du 2 décembre 2020 est ainsi modifié :**

Sont nommés pour représenter la Ville de Paris à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

Titulaire : Jacques GALVANI, Adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives aux personnes en situation de handicap et à l'accessibilité

Suppléant : Le directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) ou son représentant

Titulaire : Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris

Suppléant : Le sous-directeur de l'Autonomie de la direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ou son représentant

Titulaire : Dominique KIELOMOES, Conseillère de Paris

Suppléant : L' Adjoint au sous-directeur de l'autonomie à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) ou son représentant

Article 2 : Sont nommés pour représenter les services de l'Etat et de l'agence régionale de santé à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

- Deux représentants de la Direction Régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), anciennement DIRECCTE et DDCE, ou leurs représentants ;

- L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant ;

- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) ou son représentant.

Article 3 : Sont nommés pour représenter les organismes d'assurance maladie et de prestations familiales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

Titulaire : Monsieur BERKOWICZ (CPAM)

1^{er} suppléant : Madame SCHINDLER (CPAM)

2^{ème} suppléant : Le directeur général (ou son représentant Madame DEMICHELIS) (CPAM)

Titulaire : Madame Dolorès DAMBRIN (CAF)

1^{er} suppléant : en attente de nomination

2^{ème} suppléant : Madame MAHMOUDI Yamina (MSA)

3^{ème} suppléant : Monsieur ABITBOL Avi (MSA)

Article 4 : Sont nommés pour représenter les associations de parents d'élèves à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

Titulaire : Madame Irène LALOUM (FCPE)
1^{er} suppléant : Monsieur Christian BALLOUARD (PEEP)
2^{ème} suppléant : Monsieur Thibaut MARTIN (APEL)
3^{ème} suppléant : en attente de nomination

Article 5 : Sont nommés pour représenter les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

Titulaire : Madame Stéphanie XEUXET (UD-CFDT)
1^{er} suppléant : Madame Véronique VOIGT (UD75-CFE-CGC)

Article 6 : Sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées et de leurs familles à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

Titulaire : Madame Viviane MOLENAT (APAJH)
1^{er} suppléant : Monsieur Philippe JOSPIN (Autisme IDF)
2^{ème} suppléant : Madame Marie-Christine DUPRÉ (ANPIHM)
3^{ème} suppléant : Madame Pascale JUDE (Action Passeraile)

Titulaire : Madame Marie-Paule BENTEJAC (Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75)
1^{er} suppléant : Madame DUDOUET Christine (Les Jours heureux)
2^{ème} suppléant : Madame Anne DELAVAL (Arche à Paris)
3^{ème} suppléant : Madame Dominique ZOUIN (Vie et avenir)

Titulaire : Madame Dominique BOUILLET (APF France Handicap)
1^{er} suppléant : Madame Gisèle LAGREVE (Les Amis de Karen)
2^{ème} suppléant : Madame Sophie BARRE (AFM-Téléthon)
3^{ème} suppléant : Madame Lorette DORGANS (ARSLA)

Titulaire : Madame Odile SULMONA (Association Valentin Haüy)
1^{er} suppléant: Monsieur Yannick RAULT (APEDV)
2^{ème} suppléant : Monsieur Gérard COURTOIS (Groupe Polyhandicap France)

Titulaire : Monsieur Michel COURCOT (UNAFAM)
1^{er} suppléant : Madame Nicole PASPATIS (ADVOCACY)
2^{ème} suppléant : Monsieur Christian HOECKE (UNAFAM)
3^{ème} suppléant : Madame Dominique LECONTE (Œuvre Falret)

Titulaire : Madame Diane CABOUAT (Dyspraxie France Dys Paris)
1^{er} suppléant : Monsieur Jean-François LABES (UNANIMES),
2^{ème} suppléant: Madame Catherine SERMAGE (ARDDS)
3^{ème} suppléant : Monsieur Hervé BWASI-LUBAYA (Mieux Vivre)

Titulaire : Madame Françoise FORET (AFTC)
1^{er} suppléant : Madame Myra COHEN (ANRH)
2^{ème} suppléant : Madame Josie ARGAST (Entraide universitaire)
3^{ème} suppléant : Madame Christine BARDON (A chacun ses vacances)

Article 7 : Sont nommés pour représenter le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

Titulaire : Madame Danielle THELEUS (TOUPI)

1^{er} suppléant : Madame Catherine SCOTTO (Fédération Française des Dys)

2^{ème} suppléant : Monsieur Jean-Michel SECONDY (APF France Handicap)

3^{ème} suppléant : André MASIN (NEXEM)

Article 8 : Sont nommés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Paris :

Titulaire : Madame Christelle CELESTRANO (LADAPT)

1^{er} suppléant : en attente de nomination

2^{ème} suppléant : Monsieur Ivo RADMILO (Elan retrouvé)

3^{ème} suppléant : Monsieur Sébastien LEGOFF (Les Tout-Petits)

Titulaire : Monsieur Jean-François BOURSAULT (AFASER)

1^{er} suppléant : Monsieur Jean-Claude RIOU (CRMH)

2^{ème} suppléant : Madame Sandrine CARABEUX (CESAP)

3^{ème} suppléant : en attente de nomination

Article 9 : Les autres dispositions de l'arrêté du 23 août 2019 sont maintenues. Les membres composant la CDAPH sont récapitulés dans le tableau joint en annexe du présent arrêté (facultatif, mais plus lisible).

Article 10 : Le mandat des membres de la CDAPH nommés par l'arrêté 23 août 2019 est de quatre ans. Les membres désignés en remplacement sont nommés pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 août 2023.

Article 11 : Le présent arrêté entre en vigueur le

Article 12 : **Une copie du présent arrêté sera notifiée aux intéressés.**

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le 26/08/2021

Pour La Maire de Paris et par délégation,
La sous-directrice de l'Autonomie

signé

Gaëlle TURAN-PELLETIER

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

signé

Marc GUILLAUME